

ETG

Fiche de données de sécurité

conformité au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) annexe II

Date de révision: 20/10/2018

Remplace la fiche: 28/03/2017

Version: G

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Mélange
Nom commercial du produit : ETG

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Produit pour le nettoyage

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SARL BERTRAND FRERES

14 Rue Jean PAROT

42100 ST ETIENNE - FRANCE

T +33 4 77 32 27 54 - F +33 4 77 25 94 33

contact@bertrandfreres.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme consultatif officiel / Société	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon réglementation européenne (EC) 1272/2008

Classe de danger	Catégorie de danger	Route d'exposition	Mention de danger (Phrase H)
Lésions oculaires graves/ irritations oculaires	Catégorie 1	/	H318
Corrosion/Irritation cutanée	Catégorie 2	/	H315
Dangereux pour le milieu aquatique-Danger chronique	Catégorie 3	/	H412

Textes des phrases H- et EUH: voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification selon réglementation européenne (EC) 1272/2008

Mention d'avertissement : Danger

Pictogramme(s) de danger :



Composants dangereux

Amides C8/C18 et C18 insaturés N,N-bis(hydroxyethyl)

Phrases H

: H315 - Provoque une irritation cutanée
: H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H412- Nocif pour les organismes aquatiques- peut entraîner des effets néfastes à long terme

Phrases-P

: P264 -Se laver les mains soigneusement après manipulation
P273- Eviter le rejet dans l'environnement
P280 - Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux / du visage
P302+352- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
P305+351+338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+313- En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362+364- Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

ETG**Fiche de données de sécurité**

conformité au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) annexe II

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Ethoxylats d'alcool gras	(N° CAS) 68439-46-3 (N° CE) / (N° REACH) Polymère	10-20	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye dam.1, H 318
Amides C8/C18 et C18 insaturés, N,N-bis(hydroxyethyl)	N° CAS) 68155-07-7 (N° CE) 268-935-9 (N° REACH) 01-2119490100-53	10-20	Eye dam.1, H 318 Skin Irrit.2, H 315 Aquatic chronic 2,H411
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	(N° CAS) 34590-94-8 (N° CE) 252-104-2 (N° REACH) 01-2119450011-60	10-20	Non classé
Hydrocarbones, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques , aromatiques < 2%	((N° CAS) / (N° CE) 920-107-4 (N° REACH) 01-2119453414-43	5-10	Asp. Tox. 1, H304 EUH 066
Benzene sulfonic acid, 4-C10-13 –sec-alkyl dérivés	(N° CAS) 85536-14-7 (N° CE) 287-494-3 (N° REACH) 01-2119490234-40	1-3	Skin corr.1C, H314 Acute Tox.4 (oral),H302 Aquatic chronic 3, H412

Textes des phrases H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Premiers soins après inhalation	:	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.
Premiers soins après contact avec la peau	:	Oter tout vêtement ou chaussure souillés Rinçage abondant à l'eau En cas de rougeur ou irritation, appeler un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	:	Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins) Consulter immédiatement un ophtalmologiste, même en l'absence de signes immédiats.
Premiers soins après ingestion	:	Rincer la bouche à l'eau Ne jamais tenter de faire vomir Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact oculaire : Brûlures. Rougeurs, douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Agents d'extinction appropriés :

- Mousse résistant à l'alcool
- Poudre sèche
- Dioxyde de carbone (CO2).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie :

- Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs
- Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère :
- Oxydes de carbone (CO, CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie :

- Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur
- Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

Protection en cas d'incendie :

- Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté
- Appareil de protection respiratoire autonome isolant
- Protection complète du corps.

ETG**Fiche de données de sécurité**

conformité au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) annexe II

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.1.1. Pour les non-secouristes**

Procédures d'urgence :

- : Eviter le contact avec la peau et les yeux
- : Ne pas respirer les vapeurs
- : En cas de déversement important :
- : Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection :

- : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté
- : Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement. Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et (faire) prévenir les autorités (Police ou Gendarmerie, Pompiers).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour rétention :

- : Absorber le liquide répandu dans du sable, de la terre, de la vermiculite
- : Mettre dans un récipient étiqueté et procéder à l'élimination en sécurité.

Procédés de nettoyage :

- : Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur
- : Laver le reliquat non récupérable à grande eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

- : Assurer une bonne ventilation du poste de travail
- : Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards
- : Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

Mesures d'hygiène :

- : Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail
- : Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques :

- : Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert.

Conditions de stockage :

- : Conserver dans un endroit frais et très bien ventilé
- : Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
- : Tenir à l'écart de sources d'ignition.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (34590-94-8)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	308 mg/m ³ (Directive 2000/39/CE)
UE	IOELV TWA (ppm)	50 ppm (Directive 2000/39/CE)
France	VME (mg/m ³)	308 mg/m ³ (Arrêté du 30 juin 2004)
France	VME (ppm)	50 ppm (Arrêté du 30 juin 2004)
Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques < 2% (920-107-4)		
UE	VME (mg/m ³)	1200 mg/m ³ (fournisseur)
UE	VME (ppm)	150 ppm (fournisseur)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

- : Assurer une bonne ventilation du poste de travail
- : Capter les vapeurs à leur point d'émission
- : Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Protection des mains :

- : Gants de protection en caoutchouc butyle
- : Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant.

Protection oculaire :

- : Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps :

- : Protection complète du corps.

ETG**Fiche de données de sécurité**

conformité au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) annexe II

Protection des voies respiratoires : Appareil respiratoire avec filtre ABEK.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	: Liquide
Couleur	: Limpide.
Odeur	: Solvantée
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 6 +/- 1 (20°C)
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: >150 °C
Point d'éclair	: >100°C
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,92(20 °C)
Solubilité	: Eau: Soluble Solvants:Dispersible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: >200°C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Peut former des peroxydes.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut former des peroxydes.

10.4. Conditions à éviterPas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition
Humidité.**10.5. Matières incompatibles**Agent oxydant
Acides.**10.6. Produits de décomposition dangereux**Oxydes de carbone (CO, CO2)
Oxydes d'azote.
Dioxyde de soufre à partir de 150°C**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë : Nocif-Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

Benzene sulfonic acid, 4-C10-13 -sec-alkyl derives (85536-14-7)

DL50 orale rat	300-2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	>2000 mg/kg

ETG**Fiche de données de sécurité**

conformité au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) annexe II

Hydrocarbures, C12-C15, n-alcane, isoalcanes, cycliques , aromatiques < 2% (920-107-4)

DL50 orale rat	>5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	>5000 mg/kg

Lésions oculaires graves/Irritation oculaires	:	Lésions oculaires graves.
Corrosion/ irritation cutanée	:	Irritation cutanée
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Exposition unique ou répétée)	:	Non classé
Danger par aspiration	:	Danger par aspiration
Cancérogénicité	:	Non classé
Mutagénicité	:	Non classé

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

- Nocif pour les organismes aquatiques– peut entraîner des effets néfastes à long terme

Benzene sulfonic acid, 4-C10-13 –sec-alkyl derives (85536-14-7)

CL50 poisson	1-10 mg/l/96h (Crapet Arlequin)
NOEC poisson	1 mg/l/28 J (Crapet Arlequin)
CE50 Daphnia	1-10 mg/l/48h (Daphnia magna)

Hydrocarbures, C12-C15, n-alcane, isoalcanes, cycliques , aromatiques < 2% (920-107-4)

CL50 poisson	1000 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss)
CL50 poisson	1000 mg/l/72h (Pseudokirchneriella subcapitata)
CE50 Daphnia	1000 mg/l/48h (Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité**Benzene sulfonic acid, 4-C10-13 –sec-alkyl derives (85536-14-7)**

Persistance et dégradabilité	biodégradable. > 70 % de biodégradation dans l'eau (OECD 301A).
------------------------------	---

Hydrocarbures, C12-C15, n-alcane, isoalcanes, cycliques , aromatiques < 2% (920-107-4)

Persistance et dégradabilité	biodégradable. > 90 % de biodégradation dans l'eau (OECD 301E).
------------------------------	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Méthodes de traitement des déchets : Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières. Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations EU**

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

ETG**Fiche de données de sécurité**

conformité au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) annexe II

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

non déterminé

SECTION 16: Autres informations

- Indications de changement : Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page). Cette fiche a été mise en conformité au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) annexe II
- Classification du mélange : Calcul par rapport à la composition du mélange
- Sources de données : ECHA - European Chemical Agency. FDS des fournisseurs. RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances). TOXNET (Toxicology Data Network) (United States National Library of Medicine).

Texte complet des phrases H et EUH:

Asp.tox.1	Toxicité par aspiration catégorie 1
Acute tox. 4 (oral)	Toxicité aigue catégorie 4
Skin corr.1C	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 1C
Eye Dam. 1	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 1
Skin irrit.2	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
Aquatic chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique- Danger chronique catégorie 2
Aquatic chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique- Danger chronique catégorie 3
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque une sévère irritation des yeux
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH 066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.